



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 49630

Texte de la question

M. Pierre Favre, suite aux mesures prises en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord depuis 1993, constate qu'ainsi la situation de ces derniers a été considérablement améliorée, ce qui n'est que justice. Néanmoins, un certain nombre de décisions d'ordre réglementaire promises pour fin 1996 n'ont toujours pas été réalisées, et cela inquiète à juste titre les associations d'anciens combattants. Il demande donc à M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre de lui faire connaître le calendrier exact de la mise en place de ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Favre Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49630

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1273